

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **douzième jour de janvier 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

**04-01-001**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 1<sup>er</sup> décembre 2003 et 15 décembre 2003.

ADOPTÉE

**Avis de vacance au poste de maire** - Le greffier donne avis que, suite au décès du maire Laurent Carignan, le 26 décembre 2003, il y a vacance au conseil qui doit être comblée en conformité avec la Loi sur les élections et référendums.

Cet avis est donné en vertu de l'article 333 de cette même Loi.

**04-01-002**

**Signataires des chèques**

ATTENDU QU'en raison de l'absence du maire, la Ville de Princeville désire nommer une autre personne pour signer les chèques en cas d'absence du maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller André Bergeron soit autorisé à signer les chèques pour et au nom de la Ville de Princeville en l'absence du maire suppléant.

ADOPTÉE

**04-01-003**

**Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2004 et acquitte la cotisation annuelle

de 6 329.54 \$ (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

**04-01-004**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 16 décembre 2003
  - nos 3CH001897 à 3CH001900 10 853.01 \$
- En date du 19 décembre 2003
  - nos 3CH001901 à 3CH001908 3 075.29 \$
- En date du 23 décembre 2003
  - nos 3CH001909 à 3CH001914 28 837.26 \$
- En date du 30 décembre 2003
  - nos 3CH001915 à 3CH001918 31 892.42 \$
- En date du 7 janvier 2004
  - no 3CH001918 annulé
- En date du 5 janvier 2004
  - nos 3CH001919 & 3CH001920 204.10 \$
- En date du 7 janvier 2004 36 974.56 \$
  - nos 4CH000001 à 4CH000006
- temps supplémentaire des périodes 200349 à 200352 & 200401

ADOPTÉE

**04-01-005**

**Approbaton des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 9 janvier 2004
  - nos 4CH000007 à 4CH000111 201 094.20 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 9 janvier 2004
  - nos 4CH200000 à 4CH200003 260 089.12 \$

ADOPTÉE

04-01-006

**Affectations de crédits – Dépenses incompressibles et engagements**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2004 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, entente, contrats ou convention et versés sur une base hebdomadaire ou mensuelle;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Récupération Gaudreau Inc. tel qu'établis par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP – Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière Inc. : contribution annuelle de **21 607.50 \$** (plus taxes);
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
  - Montant total de **128 848.58 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
  - Montant total de **48 195.20 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004,
- h) Quote-part pour la Corporation de développement agro-alimentaire et forêt du Centre-du-Québec ( CDAFCQ ) de **1 191.71 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004;
- i) Quote-part des dépenses des équipements supralocaux :
  - Montant total de **6 692.02 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004;
- j) Quote-part des dépenses de fonctionnement du Programme PAIR de **691.19 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004;
- k) Quote-part des dépenses de fonctionnement de la MRC de l'Érable pour l'hygiène du milieu, la sécurité publique, la culture et la forêt publique et privée de **5 532.33 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2004 et le 15 juin 2004;
- l) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **44 000.00 \$** pour le fonctionnement payable en deux versements égaux en février 2004 et avril 2004 et **4 000 \$** pour la foire champêtre et culturelle payable avant la tenue de l'activité ;
- m) Contribution à Développement économique Princeville de **96 500.00 \$** payable en trois versements égaux en février 2004, mai 2004 et août 2004;
- n) Contribution à la bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger de **7 500 \$** payable en deux versements égaux en février 2004 et avril 2004 ainsi que **1 000 \$** de remboursement d'achat de livres payable sur présentation de factures;

o) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants :

- Biolab
- Télébec ltée
- Hydro-Québec
- Gaz Métropolitain
- Bell Mobilité Cellulaire & Bell Mobilité Pagette
- Guy Vachon
- Groupe Distribution (Presto)
- Distal inc.
- Bureau de la publicité des droits
- Fonds des pensions alimentaires
- Système de Protection Victo
- Électro Alarme 2000 inc.
- Receveur Général du Canada
- Ministre du Revenu du Québec
- Ministre des Finances du Québec
- CARRA
- CSST
- Financière Banque Nationale (REER)
- Mckenzie Financial Corporation (REER)
- Caisse populaire de Princeville (REER)
- Industrielle-Alliance
- Assurances American Home
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
- SOCAN
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
- Société de l'Assurance automobile du Québec
- Société canadienne des Postes
- Vidéotron ltée
- Postage by Phone (Téléchargement)
- Petites caisses

ADOPTÉE

**04-01-007**

**Frais pour paiements pré-autorisés**

ATTENDU QU'il est de l'intention du conseil de permettre aux contribuables de Princeville de bénéficier du service de paiements pré-autorisés offert par la Caisse populaire Desjardins;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de retenir l'offre de service de la Caisse populaire Desjardins pour les prélèvements directs de taxes à un coût variant de 0.06 \$ à 0.13 \$ dépendant du nombre de transactions;

La trésorière est autorisée à signer tout document relatif pour la mise en place de ce service.

ADOPTÉE

**04-01-008**

**Période d'envoi du compte de taxes**

ATTENDU l'article 501 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit fixée la période de confection du rôle de perception ainsi que d'envoi du compte de taxes entre le 28 janvier et le 15 février 2004.

ADOPTÉE

**04-01-009**

**Salaires – Brigadiers scolaires**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit fixer le salaire des brigadiers scolaires pour l'année 2004;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le salaire des brigadiers scolaires soit fixé à vingt-et-un dollars ( 21 \$) par jour d'école pour l'année 2004.

ADOPTÉE

**04-01-010**

**Colloque sur la sécurité civile**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu les 24 et 25 février 2003 à l'Hôtel des Seigneurs Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise la participation d'un représentant pour assister au colloque sur la sécurité civile qui aura lieu à St-Hyacinthe, les 24 et 25 février 2004;

Que la trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à la participation du représentant à ce colloque.

ADOPTÉE

**04-01-011**

**Location au CLSC-CHSLD de l'Érable**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire reconduire l'entente de location du bureau situé au 101, rue Demers avec le CLSC-CHSLD de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat d'entente de location de locaux du centre administratif situé au 101, rue Demers avec le CLSC-CHSLD de l'Érable du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 mars 2004 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ledit contrat de location pour et au nom de la Ville de Princeville selon les conditions établies entre les deux parties.

ADOPTÉE

**04-01-012**

**Vitesse sur le boulevard Baril**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a déjà formulé une demande au Ministère des Transports du Québec pour améliorer la sécurité des usagers de la route à l'intersection du boulevard Baril et du boulevard Carignan;

ATTENDU QUE suite au nouveau rapport d'accidents dans ce secteur, il y aurait lieu d'apporter des changements à la vitesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de réévaluer la pertinence d'abaisser la limite de vitesse sur le segment du boulevard Baril Ouest, en direction de Victoriaville à partir de l'intersection du boulevard Carignan et du boulevard Baril jusqu'en face du Club de golf La Fontaine de Princeville ;

QUE le conseil réitère sa demande pour l'installation d'un feu de circulation au coin du boulevard Baril et du boulevard Carignan ;

QU'une copie de résolution soit transmise au Député d'Arthabaska, M. Claude Bachand.

ADOPTÉE

**04-01-013**

**Approbation des décomptes no 3 – Travaux St-Jean-Baptiste Nord**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que, dans le cadre du contrat avec les Entreprises GNP inc. pour les travaux de la rue St-Jean-Baptiste Nord, soient approuvées les variations de quantités au coût de 34 448.43 \$ (taxes incluses);

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les paiements à Entreprises GNP inc., ou conjointement avec un sous-traitant ayant dénoncé son contrat, des décomptes nos 3 (règlements nos 2003-66 et 2003-67) aux montants de 43 090.15 \$ et 101 278.63 \$ en autant que les formalités contractuelles requises par la Loi aient été remplies.

ADOPTÉE

**04-01-014**

**Déneigement des kiosques postaux – Domaine Paquet**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit conclure une entente de déneigement pour les kiosques postaux situés dans le secteur du Domaine Paquet de Princeville ;

ATTENDU QUE l'entreprise Transport Jules Hémond et Fils inc. désire effectuer le dit ouvrage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de déneigement des kiosques postaux situés au Domaine Paquet, à la compagnie Transport Jules Hémond et Fils inc. au coût de 230,05 \$ taxes incluses pour l'année 2003-2004;

QUE le présent contrat ne comprend pas le déglacage chimique.

ADOPTÉE

**04-01-015**

**Ratification de mandat – Prises d'eau potable**

ATTENDU les dispositions de l'article 223 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2001 chap. 68) ;

ATTENDU QUE les travaux de génie en rapport avec l'amélioration des prises d'eau potable ont débuté en janvier 1997;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier le mandat accordé à Teknika dans le cadre des travaux de conception pour l'amélioration des prises d'eau potable, ces dits travaux ayant débuté avant le 21 juin 2001.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE

**04-01-016**

**Autorisation de vente entre compagnies d'un terrain industriel**

ATTENDU QU'un terrain industriel a été vendu par la Ville de Princeville à 9006-7448 Québec inc.;

ATTENDU QU'une partie de cet immeuble doit être vendue à 9085-5099 Québec inc. pour permettre un agrandissement d'un bâtiment industriel;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas d'objection à cette transaction;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser la vente d'une partie du lot 15-A rang 9, telle que montrée sur un plan de propriété réalisé par André Morin, arpenteur-géomètre en date du 15 décembre 2003, par la compagnie 9006-7448 Québec inc. à la compagnie 9085-5099 Québec inc.

ADOPTÉE

**04-01-017**

**Demande du club de patinage artistique « Les Chrysalides »**

ATTENDU QUE l'organisation du Club de Patinage artistique de Princeville a présenté une demande d'aide financière pour l'organisation de la tenue de la Finale Régionale des Jeux de la Participation;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Princeville désire appuyer les organisateurs pour la tenue de cette finale régionale à Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde à l'organisation du Club de patinage artistique de Princeville « Les Chrysalides » la gratuité de 3 heures et demie de location de glace dans le cadre de la compétition régionale des jeux de la Participation.

ADOPTÉE

**Lettre transmise par Monsieur Normand Jutras** - Une copie de la requête écrite sera transmise à notre entrepreneur des chemins d'hiver.

**Messages de condoléances** – des villes de Chibougamau, Mont Laurier, Drummondville, Municipalité de St-Louis-de-Blandford, MRC Drummond et PG Système d'information - Classés

**Régie des alcools, des courses et des jeux**

Réception d'une demande de licence ou de permis produite pour le Restau-Bar-Tur-Lu – Classée.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**04-01-018**

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juairé, greffier

---

Gilles Fortier, maire suppléant

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière